

DEMANDE DE SUBVENTION 2025

À déposer avant le 30 novembre 2024

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre puis l'imprimer si nécessaire. Ce dossier ainsi que l'ensemble des pièces peuvent être envoyés par courriel ou par voie postale (voir bas de page).

Aucune subvention ne sera engagée par la Ville de Loches si le dossier n'est pas dûment rempli, signé et complété avec les pièces demandées suivantes :

- **Attestation d'assurance**
- **Relevé d'identité bancaire,**
- **Soldes comptables des comptes bancaires et bilan financier du dernier exercice clos,**
- **Compte rendu de la dernière assemblée générale (et statuts de l'association pour une association nouvellement créée en 2024 ou une première demande).**

Rappels concernant le fonctionnement associatif :

Une association doit avoir un fonctionnement démocratique et pratiquer la transparence financière. Il est vivement conseillé d'organiser une assemblée générale par année d'activité (civile ou scolaire suivant vos pratiques) **en incluant Monsieur le Maire et ses adjoints dans vos invitations afin de favoriser un échange une fois par an.**

Rappels concernant les subventions municipales :

Une subvention est une contribution financière facultative de la collectivité, accordée à la demande du bénéficiaire et justifiée par des considérations relevant de l'intérêt général, sans que cette contribution constitue le prix d'une prestation de services ou d'une fourniture de bien directement apportée à la personne publique (article 9-1 de la loi du 12 avril 2000).

L'octroi d'une précédente subvention ne donne aucun droit à versement l'année suivante.

- Cadre réservé au service Vie associative de Loches -

Nom de l'association :

Date d'arrivée Mairie ou Service Vie Associative :

Demande de précision / complément / document :

Commission :

Documents fournis :

- Attestation d'assurance**
- Relevé d'Identité Bancaire**
- Soldes comptables du ou des comptes bancaires**
- Compte rendu de la dernière Assemblée Générale**
- Statuts de l'association (si 1^{ère} demande)**

MEMBRES DU BUREAU

	Nom, prénom, adresse complète	Téléphone et/ou courriel
Président		
Secrétaire		
Trésorier		
Vice-président		
Secrétaire-adjoint		
Trésorier-adjoint		

ADHÉRENTS

Nombre d'adhérents de l'association au 30 septembre 2024 :

Merci de remplir le tableau dans sa globalité

	Jeunes -18 ans	Adultes	TOTAL
Femmes			
Hommes			
LOCHES			
CCLST (Communauté de communes)			
Autres communes			

Moyens humains de l'association :

(Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée)

Nombre de bénévoles :	
Nombre de volontaires :	

Nombre total de salariés :	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) ¹ :	

Cumul des cinq salaires annuels bruts les plus élevés : €.

¹ Les ETPT correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail. A titre d'exemple, un salarié en CDI dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT. Un salarié en CDD de 3 mois travaillant à 80% correspond à 0,8 x 3/12 soit 0,2 ETPT. Les volontaires ne sont pas pris en compte.